

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 5 décembre 2006 à 19 h 50 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Émond	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

L'absence de public à cette séance est constatée.

À l'ouverture de la séance, madame la présidente Danielle Bolduc s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée. Me Serge Carpentier confirme alors la transmission et la publication des avis requis.

Consécutivement, il est procédé à l'adoption de l'ordre du jour de la séance.

Président(e)

RÉSOLUTION 134 1206 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1206-01 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, invite après cela le directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire à présenter le dossier concernant le choix de professionnels (architectes et ingénieurs) dans le cadre du Projet d'agrandissement et de réaménagement à l'École forestière de La Tuque – Phase 2.

Monsieur Jean-Guy Trépanier fait alors un compte-rendu des travaux du comité de sélection formé pour le choix des professionnels et soumet la recommandation de ce comité. Après avoir eu les renseignements requis, les membres du conseil des commissaires donnent suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

RÉSOLUTION 135 1206 : CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour réaliser les travaux du Projet d'agrandissement et de réaménagement de locaux - Phase 2 à l'École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT, en référence au projet, que la commission scolaire doit procéder au choix de professionnels (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT, conformément à l'Instruction numéro 73-0175 sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, que le comité de sélection formé à cette fin a soumis ses recommandations contenues dans le compte-rendu décrit au document 1206-02;

EN CONSÉQUENCE, et suivant les offres de services déposées par les professionnels retenus, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que, dans le cadre des travaux du Projet d'agrandissement et de réaménagement de locaux - Phase 2, à l'École forestière de La Tuque, la Commission scolaire de l'Énergie procède à l'embauche de la firme Jean-Louis Déry, architectes de Shawinigan et à l'embauche de la firme d'ingénieurs Consultants Mésar de Shawinigan;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est ensuite procédé, à 19 h, à la clôture de la séance.

Président(e)

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 136 1206 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance extraordinaire du
conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire